

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026



Table des matières

1. UN CADRE BUDGETAIRE 2026 MARQUE PAR UN ENVIRONNEMENT FINANCIER ET INSTITUTIONNEL SOUS TENSION : AMBITIONS NATIONALES ET CONTRAINTES LOCALES....	3
1.1. Croissance, défis économiques et incertitudes : cadre macroéconomique du PLF 2026	3
1.2. Le projet de loi de finances pour 2026 : une ambition de redressement des comptes publics dans un contexte politique inédit.....	4
1.3. Des équilibres financiers sous contrainte en fin de cycle municipal.....	5
1.4. Modernisation, innovation et soutien aux collectivités face à des contraintes financières accrues	6
2. RETROSPECTIVE 2019-2025 : UN DÉFI D'ÉQUILIBRE ENTRE L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET DES RECETTES	7
3. BUDGET 2026.....	10
3.1. Dépenses de fonctionnement	10
3.1.1. Les dépenses de personnel.....	10
3.1.2. Autres charges.....	12
Charges à caractère général	12
Les autres charges de gestion courante	13
3.2. Recettes de fonctionnement	14
4. MAÎTRISE DES DÉPENSES ET RENFORCEMENT DES RECETTES	15
4.1. Maîtrise des dépenses de fonctionnement	16
4.2. Renforcement des recettes de fonctionnement.....	17
4.3. Evolution de l'épargne brute.....	17
5. DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT EN GESTION PLURIANNUELLE.....	18

1. UN CADRE BUDGETAIRE 2026 MARQUE PAR UN ENVIRONNEMENT FINANCIER ET INSTITUTIONNEL SOUS TENSION : AMBITIONS NATIONALES ET CONTRAINTES LOCALES

1.1. Croissance, défis économiques et incertitudes : cadre macroéconomique du PLF 2026

En 2025, la croissance de l'économie française avait été anticipée à +0,7 %, dans un environnement international difficile, marqué par les mesures commerciales américaines et un climat d'incertitude économique et politique.

Le marché du travail a montré sa résilience, le taux de chômage devait rester stable à 7,5 %, et les indicateurs conjoncturels laissaient entrevoir une poursuite modérée de l'activité.

L'inflation s'établissait en moyenne annuelle à +1,1 %, principalement en raison du repli attendu des prix de l'énergie, tandis que les prix des services et des produits manufacturés poursuivaient leur ralentissement.

Les hypothèses macroéconomiques retenues pour le projet de loi de finances s'inscrivent dans un contexte de croissance modérée en 2025, suivie d'une reprise progressive en 2026.

Pour 2026, la croissance devrait atteindre +1,0 %, soutenue principalement par la demande intérieure, dans un contexte de dissipation progressive des incertitudes domestiques. La consommation des ménages s'accélérait, portée par les gains de pouvoir d'achat accumulés et une baisse modérée du taux d'épargne.

Après deux années de recul, l'investissement privé devrait reprendre de la vigueur, tant pour les ménages que pour les entreprises, bénéficiant de la détente des conditions de financement, de la reprise de la construction et des besoins liés aux transitions numérique et écologique.

L'inflation remonterait légèrement à +1,3 %, en lien avec une moindre baisse des prix de l'énergie après les fortes baisses intervenues en 2025 sur l'électricité et le pétrole.

Cette prévision reste entourée d'aléas. Les tensions géopolitiques restent vives, notamment en Europe, et pourraient entraîner des hausses du prix du pétrole.

Les principaux aléas domestiques concernent la levée de l'incertitude politique et le comportement d'épargne des ménages.

À l'inverse, la politique de relance par les dépenses militaires européennes et le plan d'investissement allemand en infrastructures pourrait soutenir davantage la croissance que prévu.

1.2. Le projet de loi de finances pour 2026 : une ambition de redressement des comptes publics dans un contexte politique inédit¹

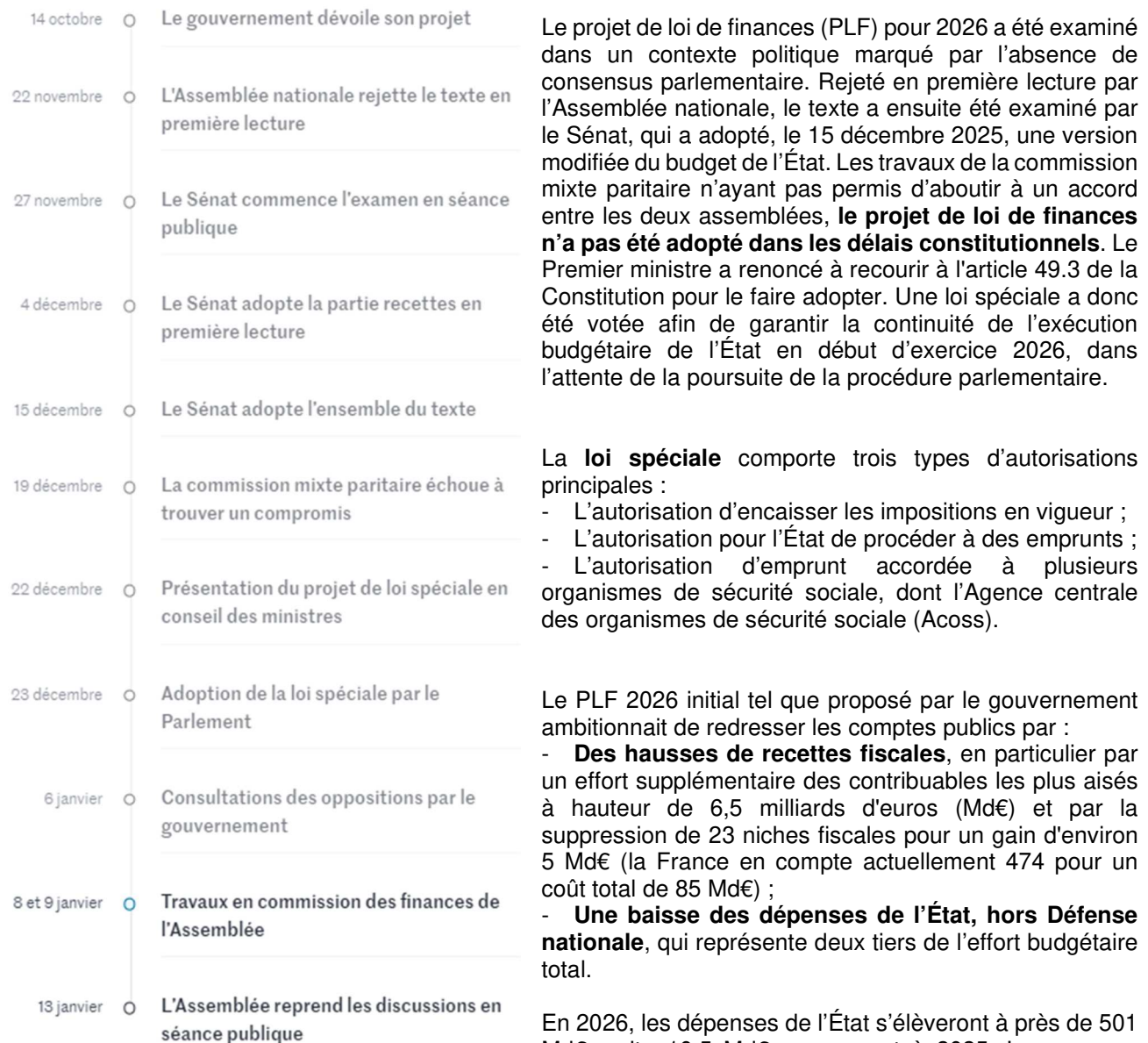


Figure 1: Calendrier du PLF 2026

bénéficiera d'un effort de 6,7 Md€, pour poursuivre la modernisation des armées et le financement des investissements jugés nécessaires dans le contexte international.

Les autres ministères régaliens disposeront aussi d'un budget en hausse (+0,6 Md€ pour l'Intérieur et +0,2 Md€ pour la Justice) et d'effectifs supplémentaires (+1 600 postes chacun). Les budgets de l'Éducation nationale et la recherche croîtront, pour leur part, de 0,4 Md€, en particulier pour financer la réforme du recrutement et de la formation initiale des enseignants et la création d'environ 8 820 postes ainsi que pour poursuivre les mesures déjà engagées dans le cadre de la loi de programmation de la recherche 2021-2030. De même, les crédits relevant du ministère de la transition écologique progresseront afin de poursuivre la décarbonation de l'économie.

¹ Situation arrêtée au 15 janvier 2026

En 2026, les collectivités territoriales seront associées aux efforts de maîtrise du déficit public en contrepartie d'une réduction du poids des normes afin de redonner le pouvoir d'agir aux élus. Les collectivités les plus fragiles seront par ailleurs accompagnées, avec l'abondement exceptionnel par l'État et la mobilisation du fonds de sauvegarde des départements pour un montant trois fois supérieur par rapport à sa dernière mobilisation. L'accompagnement des collectivités faisant face à des événements climatiques sera également augmenté et simplifié.

Un vaste chantier de simplification normative sera engagé. En ce sens, les dotations d'investissement seront fusionnées, avec la création d'un nouveau fonds d'investissement pour les territoires (FIT), afin de simplifier les démarches des élus et faciliter la coordination avec d'autres cofinancements mobilisables. Le cadre applicable en matière de rénovation énergétique des bâtiments tertiaires, caractérisé par une multiplicité d'objectifs, de normes applicables et de leviers mobilisables, pourra en particulier être simplifié, sans pour autant remettre en cause l'atteinte des objectifs climatiques de la France.

Enfin, les concours financiers de l'État à destination des collectivités territoriales diminuent, s'établissant à hauteur de 53,45 Md€ de CP en 2026. La dotation globale de fonctionnement (DGF) s'élève à 32,6 Md€, montant qui consolide les trois hausses successives de +790 M€ entre 2023 et 2025 et intègre à partir de 2026 la fraction de TVA affectée aux régions depuis 2018.

Crédits pour 2026		
	LFI 2025 ¹	PLF 2026
Prélèvements sur recettes au profit des collectivités	50,42 Md€	49,51 Md€
dont dotation globale de fonctionnement (DGF) ²	32,58 Md€	32,58 Md€
dont fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	7,65 Md€	7,87 Md€
Mission « Relations avec les collectivités territoriales »	4,01 Md€	3,93 Md€
Total des concours financiers	54,43 Md€	53,45 Md€

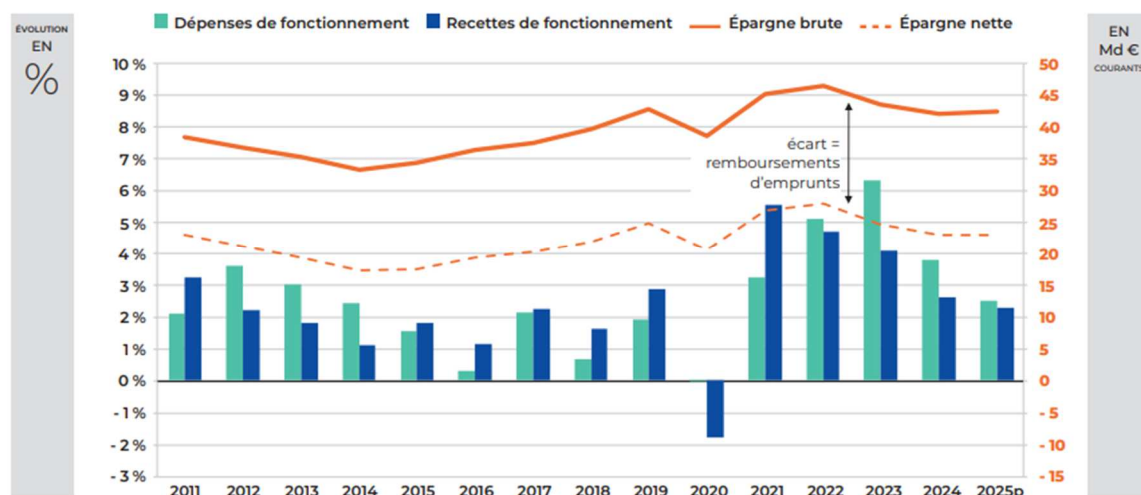
Tableau 1: Concours financiers de l'Etat à destination des collectivités

1.3. Des équilibres financiers sous contrainte en fin de cycle municipal

En 2025, les finances locales demeurent marquées par un effet de ciseaux, même s'il se réduit par rapport à 2024. Les dépenses de fonctionnement atteignent 241,4 Md€, en hausse de 2,5 %, tandis que les recettes de fonctionnement s'élèvent à 283,7 Md€, en progression de 2,2 %. Cette évolution est principalement portée par la hausse des dépenses de personnel, qui atteignent 85,8 Md€ (+3,3 %) et intègrent notamment la hausse progressive de 3 points sur quatre ans du taux de contribution employeur à la CNRACL, représentant un surcoût estimé à 1,2 Md€ à l'échelle nationale.

Elle est également alimentée par la progression des dépenses d'intervention, qui atteignent 82,6 Md€ (+2,5 %) et retracent les différentes actions des collectivités locales en direction de leurs territoires et de leurs administrés.

Les composantes de l'évolution de l'épargne brute des collectivités locales © La Banque Postale



Source : Balances comptables DGFIP, prévisions La Banque Postale.

Figure 2: Evolution des composantes de l'épargne brute des collectivités

Dans ce contexte, l'investissement local demeure à un niveau élevé, atteignant 80,6 Md€ en 2025 (+1,2 %), un niveau cohérent avec une fin de cycle municipal marquée par l'achèvement des opérations engagées. Ce volume est financé pour 29 % par l'épargne nette, qui s'élève à 23,0 Md€, complété par des recettes d'investissement hors dette à hauteur de 28,0 Md€ et par un recours soutenu à l'emprunt, avec des emprunts nouveaux estimés à 27,7 Md€. Le flux net de dette atteint 8,5 Md€, portant l'encours de dette à 221,2 Md€, tandis qu'un prélèvement sur la trésorerie de 1,9 Md€ complète le financement des investissements.

Les perspectives pour 2026 renforcent les contraintes pesant sur ces équilibres, avec la contribution attendue des collectivités au redressement des finances publiques. Les modalités de cette participation restent à préciser.

1.4. Modernisation, innovation et soutien aux collectivités face à des contraintes financières accrues

Dans le cadre du projet d'établissement « Proximité 2 », le CIG ambitionne de conforter **son rôle d'acteur public de référence au service des collectivités et établissements affiliés**, dans un environnement marqué par des contraintes financières accrues pesant sur les finances publiques locales.

La construction du budget primitif 2026 repose sur cinq priorités.

La priorité première de l'établissement consiste à **renforcer et adapter son offre de services** afin de répondre de manière toujours plus ciblée aux besoins des collectivités, en particulier dans les domaines structurants de la gestion des ressources humaines, de l'emploi territorial, de la prévention des risques professionnels et du conseil statutaire. Le CIG entend affirmer sa fonction de tiers de confiance et d'expertise au service des élus et des collectivités.

Parallèlement, le Centre poursuit **une démarche de modernisation de son organisation et de ses modes de fonctionnement**, visant à améliorer à la fois l'efficacité du service rendu et la qualité de vie au travail des agents. Cette transformation repose notamment sur l'accélération de la dématérialisation et la simplification des procédures.

L'établissement s'engage également dans **les transitions écologique et numérique**. À ce titre, il participe au développement de la mobilité durable, à la généralisation des achats responsables et à la mise en œuvre d'une politique de sobriété énergétique.

En outre, le Centre déploie une **politique structurée de la donnée**, visant à mieux valoriser les informations produites et à développer des usages maîtrisés de l'intelligence artificielle.

Enfin, la montée en puissance des outils numériques s'accompagne d'un **renforcement de la sécurité des systèmes d'information et de la protection des données**, afin de garantir la fiabilité des services et la confiance des affiliés.

L'ensemble de ces orientations s'inscrit dans une stratégie financière et organisationnelle visant à renforcer durablement le lien avec les affiliés, tout en mobilisant efficacement les ressources nécessaires à la mise en œuvre des missions.

2. RETROSPECTIVE 2019-2025 : UN DÉFI D'ÉQUILIBRE ENTRE L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET DES RECETTES

ÉVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT ENTRE 2019 ET 2025



Figure 3: Evolution de la section de fonctionnement entre 2019 et 2025

La section de fonctionnement repose sur deux leviers : les charges de personnel, qui constituent le principal poste de dépenses, et la cotisation, qui représente la ressource majeure de l'établissement.

Sur la période 2019-2025, les dépenses de personnel représentent en moyenne 72 % des dépenses de fonctionnement. L'évolution de ces dépenses s'explique en premier lieu par l'élargissement des missions de l'établissement, dans le cadre du projet « Proximité 2 », conçu pour répondre à l'augmentation des besoins et des attentes des collectivités et établissements affiliés. Ce renforcement des missions s'est accompagné d'un développement des équipes, indispensable pour garantir la continuité et la qualité du service rendu. De plus, l'établissement a fait le choix d'opérer une revalorisation de l'ensemble de ses agents sur deux ans.

Par ailleurs, la progression des charges de personnel résulte également de mesures nationales s'imposant à l'ensemble des employeurs publics, telles que les revalorisations successives du SMIC, le dégel du point d'indice, la mise en place d'une prime de précarité, ainsi que l'augmentation de trois points des cotisations CNRACL à compter du 1^{er} janvier 2025. Ces décisions, indépendantes des choix de gestion de l'établissement, ont eu un impact mécanique sur les dépenses, contribuant aux évolutions observées sur la période.

À l'inverse, les recettes de fonctionnement connaissent sur la période une diminution globale de l'ordre de 3 %. Elles demeurent toutefois majoritairement constituées des recettes issues de la cotisation, qui représentent en 2025 environ 62 % des recettes de fonctionnement, pour un montant de 19,149 millions d'euros.

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ENTRE 2019 ET 2025

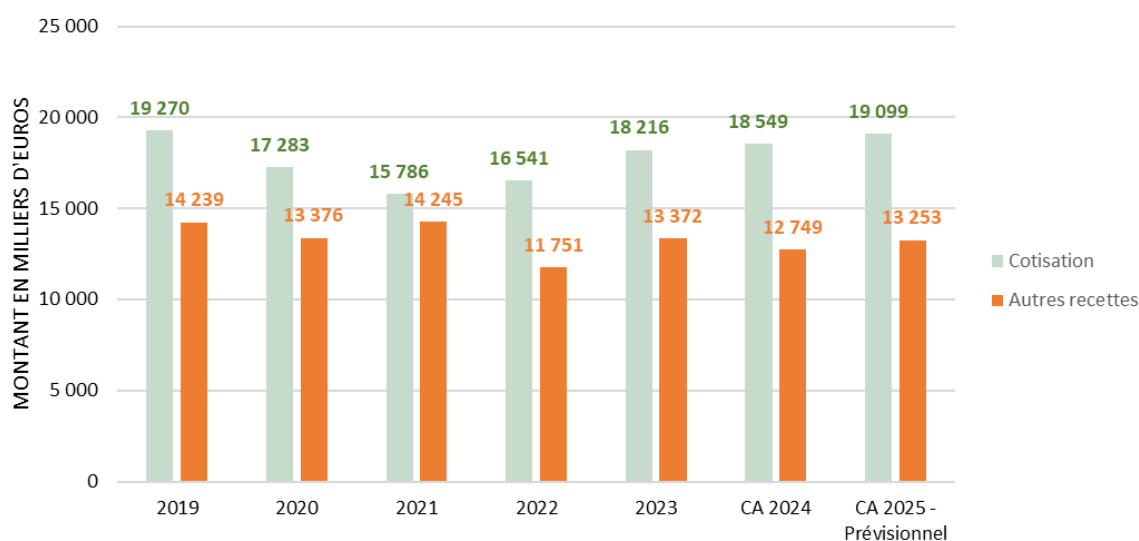


Figure 4: Evolution des recettes de fonctionnement entre 2019 et 2025

À compter de 2019, **le taux de cotisation a été progressivement ajusté à la baisse**, dans le but de mobiliser les excédents constitués au cours des exercices précédents et de maintenir un niveau d'excédent de fonctionnement maîtrisé, compatible avec une gestion financière équilibrée. Cette orientation est intervenue dans un contexte économique particulièrement contraint, marqué par la crise sanitaire liée à la COVID-19, puis par les conséquences économiques du conflit en Ukraine, qui ont accru les tensions pesant sur les finances locales.

Ainsi, alors que le taux de cotisation était fixé à 0,60 % de la masse salariale depuis le 1^{er} janvier 2013, une stratégie de réduction progressive a été engagée à partir de 2020. Celle-ci s'est traduite par une première baisse à 0,57 % en 2020, puis par une seconde diminution à 0,50 % en 2021, traduisant la **volonté de l'établissement de soutenir les collectivités affiliées tout en préservant ses équilibres financiers**.

Concernant les autres recettes provenant des missions facturées par le CIG, nous constatons une diminution de 7 % entre 2021 et 2025, baisse qui s'explique par plusieurs facteurs. Tout d'abord, les recettes liées aux concours varient en fonction des opérations effectuées et des préférences géographiques des candidats admis. Par ailleurs, dans certains secteurs comme la médecine préventive, des difficultés de recrutement ont un effet immédiat sur les recettes.

L'ensemble de ces éléments a eu un impact direct sur l'épargne brute de l'établissement (différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement). Si celle-ci apparaît ponctuellement négative sur certains exercices, cette situation résulte d'un choix de gestion assumé et demeure entièrement maîtrisée dans le cadre de la stratégie financière globale de l'établissement.

La section d'investissement est principalement financée par les virements en provenance de la section de fonctionnement ainsi que par le FCTVA. L'année 2019 a marqué une étape importante avec la fin du remboursement de la dette, entraînant une diminution structurelle des dépenses d'investissement.

Cette évolution ne traduit cependant pas un désengagement en matière d'investissement. L'établissement a poursuivi la réalisation de projets structurants (notamment l'acquisition et la rénovation d'un site à Villiers-sur-Marne afin de renforcer la proximité avec les collectivités du Val-de-Marne ; le renforcement de la sécurisation des locaux ; la poursuite de la dématérialisation ; le développement des systèmes d'information ; ainsi que la mise en œuvre d'une politique active en faveur du développement durable).

3. BUDGET 2026

3.1. Dépenses de fonctionnement

	2021	2022	2023	2024	CA 2025 - Prévisionnel	2026
Dépenses réelles de fonctionnement	26 697	28 467	30 114	33 292	32 568	37 175
évolution en %		6,6%	5,8%	10,6%	-2,2%	14,1%
Dont charges à caractère général	4 916	6 438	6 283	8 920	7 405	10 704
évolution en %		31,0%	-2,4%	42,0%	-17,0%	44,6%
Dont charges de personnel et frais assimilés	20 194	20 112	21 734	23 654	24 128	25 088
évolution en %		-0,4%	8,1%	8,8%	2,0%	4,0%
Dont autres charges de gestion courante	1 504	1 885	2 071	665	928	1 172
évolution en %		25,3%	9,9%	-67,9%	39,6%	26,2%
Autres dépenses (solde)	83	32	26	54	106	211
évolution en %		-61,9%	-18,5%	108,6%	98,0%	98,5%

Tableau 2: Evolution des dépenses de fonctionnement

3.1.1. Les dépenses de personnel

Avec un total prévu de 24 850 000 euros, les dépenses de personnel représenteront une part majeure des dépenses réelles de fonctionnement en 2026 (66 %).

La structure des effectifs au 31 décembre 2025

Les effectifs du Centre sont en hausse significative sur la période. En effet, conformément au projet d'établissement, le CIG Petite Couronne a renforcé ses accompagnements et développé de nouvelles missions afin de répondre à des problématiques émergentes rencontrées par les collectivités et établissements affiliés (assistance RH, retraite, outil de pilotage de la masse salariale entre autres).

Cela se traduit par une hausse des moyens dédiés à ces accompagnements, avec la **création de deux nouvelles directions**, la direction assistance RH – retraite et la direction d'appui au pilotage et à la sécurisation des activités.

	2021	2022	2023	2024	2025	BP 2026
Agents permanents	275	279	299	320	342	351
Dont titulaires	222	216	223	246	253	259
Dont contractuels	53	63	76	74	89	92
Agents non permanents	90	66	71	79	69	70
TOTAL	365	345	370	399	411	421

Tableau 3: Tableau des effectifs

En 2026, seront poursuivies les mesures RH améliorant l'attractivité du CIG, mises en œuvre en 2025.

La démarche de valorisation de la **marque employeur**, mise en œuvre depuis 2023, se poursuit, centrée sur deux principaux axes : l'accompagnement des managers de proximité et la mise en place d'une charte éditoriale.

Imaginées grâce à des ateliers en 2024 à destination des managers de proximité, **les premières actions du plan pluriannuel du cycle managérial** ont été proposées, notamment des formations à la gestion de projets pour l'ensemble des encadrants du Centre, ainsi que sur les nouveaux outils de recrutement.

Un séminaire des encadrants, rassemblant la soixantaine de managers du CIG Petite Couronne, a également été organisé, avec l'ambition d'avoir une édition annuelle permettant de favoriser les échanges et le travail en transversalité, au bénéfice des collectivités affiliées.

La charte éditoriale quant à elle, est en cours de finalisation, son élaboration ayant des conséquences importantes notamment sur la rédaction des annonces, qui constitue un important volet de l'attractivité de l'établissement.

Par ailleurs, **un projet d'Observatoire des métiers a été initié en 2025**, avec pour objectif d'avoir une image des métiers et compétences actuelles au CIG, pour mieux anticiper les enjeux pour répondre demain aux besoins des collectivités. Cette première phase de diagnostic doit permettre de construire ou renforcer des outils relatifs aux mobilités, aux parcours des agents, à la formation, ou encore éclairer les réflexions sur les organisations de travail.

Concernant le régime indemnitaire, la démarche initiée par le CIG petite couronne en 2022 d'adapter les rémunérations proposées au contexte actuel de concurrence accrue du secteur privé, s'est poursuivie en 2025. A ce titre, **un nouveau palier d'attribution du complément indemnitaire annuel (CIA)** a été introduit pour tenir compte des retours des encadrants sur leur besoin de pouvoir évaluer les agents au plus juste et dans une logique d'équité vis-à-vis de l'ensemble des équipes, rendant nécessaire ce palier intermédiaire, approuvé par la délibération n°2025-27 du 24 juin 2025.

Un agent peut donc se voir attribuer soit 0%, **50%**, 75% ou 100% du plafond correspondant à sa catégorie.

Pour mémoire, six niveaux sont applicables ;

- Catégorie A avec encadrement (1 800 euros)
- Catégorie A sans encadrement (1 500 euros)
- Catégorie B avec encadrement (1 500 euros)
- Catégorie B sans encadrement (1 200 euros)
- Catégorie C avec encadrement (1 200 euros)
- Catégorie C sans encadrement (1 000 euros)

Par ailleurs, la participation de l'établissement au financement des garanties de protection sociale complémentaire des agents, à 75% pour le risque prévoyance et à hauteur de 45 euros pour l'ensemble des agents pour le risque santé, se verra augmenter de 7 500€ euros en 2026, en raison de l'augmentation des tarifs de la prévoyance au 1^{er} janvier 2026.

Ces décisions auront naturellement un impact sur le montant de la masse salariale soumise au vote des élus du Conseil d'administration en avril prochain.

Au-delà de ces évolutions indemnitaires, le CIG a également été amené ces dernières années à améliorer les conditions de travail proposées aux agents, pour créer toutes les conditions d'un engagement professionnel de qualité et durable.

Le régime horaire en vigueur au CIG

En application de la délibération n° 2025-26 adoptée le 24 juin 2025, la durée de travail au CIG a été actualisée pour les membres du comité de direction (membres de la direction générale, directrices et directeurs et leurs adjointes et adjoints), **avec un nouveau cycle de 39 heures hebdomadaires**.

Ces derniers, en raison de la nature de leurs missions, sont régulièrement confrontés à des impératifs urgents, des réunions imprévues et des périodes de forte activité. Cette évolution doit leur permettre de disposer d'un créneau horaire supplémentaire pour coordonner efficacement les projets en cours, assurer un suivi plus rapproché de leurs équipes et répondre au mieux aux sollicitations internes et externes, en phase avec les besoins des affiliés.

Pour le reste des agents de l'établissement, le temps de travail reste calculé sur la base hebdomadaire de 38 heures 30.

Quel que soit le nombre de jours fériés dans l'année, un agent à temps plein bénéficie de 20 jours d'ARTT et les membres du CODIR de 23 jours en raison de ce nouveau cycle.

Le CIG étant habituellement fermé le lundi de Pentecôte, un jour d'ARTT est utilisé pour l'accomplissement de la journée de solidarité avec les personnes âgées et les personnes handicapées (cf. décret n° 2001-623 du 12/07/2001 et articles L. 3133-7 à L. 3133-12 du code du travail).

En outre, le planning des départs en congés s'opère dans le respect de la continuité du service rendu aux collectivités.

Enfin, un compte épargne-temps (institué dans la fonction publique territoriale par le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 modifié) est ouvert au bénéfice des agents du CIG dans les conditions prévues par la réglementation et compte tenu des modalités d'application suivantes prévues par la délibération n°2020-55 du 29 novembre 2020.

L'estimation de la masse salariale pour 2026

	2022	2023	2024	2025	BP 2026
Total Voté	20 075	21 455	23 950	24 000	24 850
Mandaté	19 872	21 442	23 465	23 995	
Evolution en %	-0,6%	7,9%	9,4%	2,3%	3,6%

Tableau 4: Masse salariale entre 2022 et 2026

En 2026 **les charges de personnel hors jurys de concours sont estimées à 24 850 000**, en progression de 3,54 % par rapport au BP de l'exercice précédent et de 3,56 % par rapport au mandaté 2025.

La stratégie de développement menée jusqu'en 2026 nécessitera la création de 7 postes, directement affectés aux missions dédiées aux affiliés et représentant une **charge complémentaire de 284 801 € en 2026**.

L'absence de vote de la loi de finances au moment de la rédaction de ce rapport, combinée néanmoins à des annonces déjà faites, nous amènent à estimer une hausse des cotisations : de 3% pour la CNRACL, avec un surcoût estimé à 230 000€ ; de 0,20% pour les taux IRCANTEC, avec un surcoût estimé à 5 000€ ; de l'ordre de 0,09% pour le taux Vieillesse, avec un surcoût estimé à 5 000€. La hausse des cotisations représenterait ainsi un surcoût de **240 000€** en 2026.

Le contrat-groupe relatif à l'assurance du Centre pour les risques statutaires étant arrivé à échéance le 31 décembre 2025, une nouvelle adhésion au contrat-groupe du CIG Petite Couronne est proposée au conseil d'administration du 17 février 2026. Les taux ont été revus à la hausse dans le cadre de ce nouveau contrat, qui couvrira aussi un nouveau risque, la maladie de longue durée (CLM/CLD), en plus du risque décès et accident de travail / maladie professionnelle. Cela conduira à consacrer **160 000€ supplémentaires pour l'assurance du personnel du Centre**, destinés à pouvoir s'assurer contre ces risques et dégager des marges de manœuvre pour assurer la continuité de l'activité.

Parmi les missions facultatives proposées aux affiliés, figure la **mission d'intérim territorial**. Cette prestation permet de proposer les services d'agents rémunérés par le CIG à des collectivités ou établissements de la petite couronne, dans les secteurs des ressources humaines principalement. En 2026, **une moyenne mensuelle de 30 agents** a été prévue dans la masse salariale pour un montant de 1 209 430 euros. Il s'agit d'une prévision, reposant sur les intentions de recruter des collectivités, dont la concrétisation reste soumise aux besoins des affiliés.

3.1.2. Autres charges

Charges à caractère général

Les charges à caractère général constituent le deuxième poste de dépenses de la section de fonctionnement. Elles retracent l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement courant du CIG, pour ses deux implantations de Pantin et de Villiers-sur-Marne, ainsi que les moyens indispensables à la mise en œuvre des missions de l'établissement. A ce jour, ces charges s'élèvent à 10,7 M€ au BP 2026, contre 9,8 M€ en 2025, soit une progression de 9,2 %.

Une part de ces dépenses est liée à l'exploitation des sites. Les charges d'énergie sont estimées à 416k euros, celles d'eau à 16k euros, tandis que les prestations de maintenance des bâtiments représentent

460k euros. Les dépenses de nettoyage s'élèvent à 295 k euros, et les frais de gardiennage à 303k euros. Ces dépenses sont indispensables au bon fonctionnement des établissements.

Les dépenses consacrées à la formation des agents du CIG s'élèvent à 217k euros, tandis qu'un montant de 108k euros est prévu pour l'acquisition des documentations nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Une enveloppe de 265k euros est allouée au titre des cotisations aux différents organismes.

L'organisation des élections professionnelles donne lieu à l'inscription de crédits à hauteur de 191k euros.

Les marchés relatifs aux Informations Administratives et Juridiques (IAJ) et au Répertoire des carrières territoriales (RCT) font l'objet d'une inscription budgétaire spécifique de 135k euros, correspondant aux prestations d'impression et de routage associées.

Une dotation de 1,5 M€ permet le remboursement des décharges d'activités syndicales pour 52 000 heures.

Une enveloppe de 210k euros est également inscrite pour le dispositif d'avance de paiement des honoraires des médecins, opération qui reste financièrement neutre pour le CIG puisque les sommes avancées sont intégralement remboursées par les collectivités concernées.

Les systèmes d'information mobilisent une enveloppe de 733k euros dédiée à la maintenance informatique, afin de garantir la continuité, la sécurité et la performance des outils numériques nécessaires à l'exercice des missions de l'établissement.

En 2026, le CIG organisera 9 concours et de 9 examens professionnels. Le budget associé à ces opérations s'élève à 3,4 M€.

Les actions événementielles seront poursuivies afin de renforcer l'attractivité de la fonction publique territoriale et l'information des publics.

Le succès de l'édition 2025 (qui avait réuni près de 1 000 visiteurs et 150 exposants) conduit le CIG à organiser une nouvelle édition du salon CAP Service Public en 2026, avec un budget de 10k euros. Quant au forum Retraite, qui avait rassemblé 772 participants en 2025, il sera décliné en trois sessions départementales, pour un coût total estimé à 70k euros.

Enfin, le budget consacré à la communication s'élève à 250k euros à ce jour. Il vise à valoriser les missions et événements du CIG et comprend une enveloppe spécifique dédiée à la communication relative aux élections professionnelles.

Les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante comprennent principalement 828k euros alloués aux licences des systèmes d'information. Une portion de cette somme est réservée au renouvellement des licences essentielles à la gestion et à l'activité de l'établissement, tandis que l'autre est consacrée à l'acquisition de nouvelles licences.

Les autres charges de gestion courante comprennent également les indemnités versées aux élus, pour un montant de 110k euros, ainsi que la subvention allouée à la Caisse de solidarité du personnel du CIG, d'un montant de 152k euros.

3.2. Recettes de fonctionnement

	2021	2022	2023	2024	CAA 2025	BP 2026
Cotisations	15 786	16 541	18 216	18 528	19 099	19 000
<i>Poids de la cotisation dans les recettes</i>	52,6%	58,5%	57,7%	59,2%	59,0%	56,5%
<i>évolution en %</i>		4,8%	10,1%	1,7%	3,1%	-0,5%
Autres recettes issues de la facturation	12 752	10 586	12 251	11 805	11 930	13 252
<i>évolution en %</i>		-17,0%	15,7%	-3,6%	1,1%	11,1%
Autres recettes	1 493	1 164	1 120	965	1 368	1 375
<i>évolution en %</i>		-22%	-4%	-14%	42%	0,5%
TOTAL	30 031	28 292	31 587	31 297	32 352	33 626

Tableau 5: Evolution des recettes de fonctionnement

La cotisation

Le maintien du taux de cotisation à 0,50 % garantit aux affiliés un niveau stable de contribution tout en permettant au Centre de poursuivre ses missions et de répondre aux besoins croissants.

Dans ce contexte, le produit de cette cotisation inscrit au budget primitif est estimé à 19M d'euros pour 2026.

	2021	2022	2023	2024	CAA 2025	BP 2026
Cotisations	15 786	16 541	18 216	18 528	19 099	19 000
<i>Poids de la cotisation dans les recettes</i>	52,6%	58,5%	57,7%	59,2%	59,0%	56,5%
<i>évolution en %</i>		4,8%	10,1%	1,7%	3,1%	-0,5%
Autres recettes issues de la facturation	12 752	10 586	12 251	11 805	11 930	13 252
<i>évolution en %</i>		-17,0%	15,7%	-3,6%	1,1%	11,1%
<i>Cotisations banque des données</i>	1 092	1 087	1 066	1 168	1 068	1 070
<i>Concours</i>	2 046	1 210	1 806	1 834	1 825	2 545
<i>Assurance statutaire</i>	82	81	84	101	110	100
<i>Abonnement BIP</i>	688	638	675	331	1 073	715
<i>Publications (RCT, IAJ)</i>	206	212	607	224	529	382
<i>Adhésion PSC</i>	135	139	138	139	176	171
<i>Conseil en organisation</i>	33	26	24	32	22	80
<i>Transfert de ressources CNFPT</i>	2 627	1 978	2 454	2 594	2 478	3 085
<i>Medecine préventive</i>	1 076	1 157	1 226	999	573	718
<i>EIPRP</i>	1 200	979	1 039	1 084	1 066	1 348
<i>MIT</i>	1 948	1 658	1 732	1 737	1 196	1 000
<i>Assistante sociale</i>	884	822	716	774	877	784
<i>Retraite</i>	66	67	74	90	123	134
<i>Psychologue</i>	197	223	250	314	342	330
<i>Prestations AGRH</i>	97	85	114	172	246	335
<i>Pilotage de la masse salariale</i>					62	200
<i>Autres (solde)</i>	373	226	245	212	165	255
Autres recettes	1 493	1 164	1 120	965	1 368	1 375
<i>évolution en %</i>		-22%	-4%	-14%	42%	0,5%
TOTAL	30 031	28 292	31 587	31 297	32 352	33 626

Tableau 6: Evolution des recettes – Chapitre 70

Autres recettes issues de la facturation

Les autres recettes issues de la facturation devraient enregistrer une hausse de 3 % en 2026. Les produits considérés comme stables comprennent notamment la cotisation obligatoire pour l'accès à la

banque de données du personnel, estimée à 1,07 million d'euros. Cette cotisation évolue en fonction du nombre d'habitants pour les collectivités et du nombre d'agents pour les syndicats.

À l'inverse, certaines recettes sont orientées à la baisse. Les produits issus de la mission d'intérim territorial devraient ainsi diminuer, passant de 1,2 million d'euros réalisés en 2025 à 1 million d'euros inscrits au budget primitif 2026, en raison du retrait progressif du CNFPT du dispositif.

Afin de diversifier les recettes, la Direction de l'Emploi engage une réflexion sur le développement de formations en GFi-RH à destination des EPT.

Les recettes liées à la publication et aux abonnements BIP sont également en diminution ; cette évolution traduit la fin du rattrapage de facturation consécutif à la fin de la DSP et à l'internalisation du processus de facturation.

Par ailleurs, plusieurs postes de recettes sont en progression. Les produits de la médecine préventive devraient augmenter significativement, passant de 573 k€ en 2025 à 718 k€ en 2026, du fait du recrutement d'un médecin.

La mission relative au pilotage de la masse salariale des collectivités devrait générer une recette estimée à 200 k€ ; il s'agit d'une mission qui rencontre un réel succès, avec un nombre croissant de collectivités conventionnant pour bénéficier de cet accompagnement.

Le montant de la compensation versée par le Centre national de la fonction publique territoriale atteindrait 3,05 millions d'euros en 2026, soit une hausse de 24 %. Cette progression s'explique par l'évolution des modalités de gestion budgétaire et comptable mise en œuvre par le CNFPT à compter du 1er janvier 2024. Cette transformation a entraîné une clôture anticipée de l'exercice 2023, ne permettant pas l'encaissement de la cotisation du mois de décembre 2023. La compensation prévue en 2026 est donc calculée sur la base de treize mois de cotisations.

Les recettes issues de l'organisation des concours sont évaluées à 2,5 millions d'euros ; elles sont en augmentation mais demeurent dépendantes du nombre d'opérations programmées chaque année.

Le conseil en organisation devrait également connaître une progression, avec un produit attendu de 80 k€ qui reflète le nombre croissant de demandes.

Enfin, les recettes liées à l'EIPRP devraient être en hausse, portées par l'augmentation du nombre de demandes, pour atteindre 1,3 million d'euros au budget 2026.

Les autres recettes

Les autres recettes sont constituées des remboursements sur les charges de personnel et contributions FMPE. Les variations de ces recettes sont imprévisibles, dépendant généralement de facteurs externes.

Les autres produits de gestion courante incluent les revenus provenant des locations de salles (40k euros) et les remboursements des collectivités associés à la procédure d'avance des médecins experts.

4. MAITRISE DES DEPENSES ET RENFORCEMENT DES RECETTES

Pour la période 2026-2029, le CIG inscrit son action dans une démarche prospective structurée autour de deux axes stratégiques :

- **La maîtrise durable des dépenses de fonctionnement**
- **La création d'une dynamique autour des recettes**, notamment par le développement et l'adaptation des missions existantes ou la mise en œuvre de nouvelles missions, dans l'objectif de répondre de manière optimale aux besoins des collectivités et établissements affiliés et de renforcer l'attractivité de l'établissement.

4.1. Maîtrise des dépenses de fonctionnement

La rétrospective met en évidence un écart de l'ordre de 15 à 20 % entre les montants votés et les montants exécutés des dépenses de fonctionnement, hors dépenses de personnel. La prospective intègre cet écart en retenant, pour le budget 2026, un niveau équivalent à 75 % des montants inscrits aux chapitres des charges à caractère général et des autres charges de gestion courante.

	CA 2025 - Prévisionnel	2026	2027	2028	2029
Dépenses réelles de fonctionnement	32 568	34 153	34 484	34 819	35 156
évolution en %	-2,2%	4,9%	1,0%	1,0%	1,0%
Dont charges à caractère général	7 405	8 028	8 109	8 190	8 272
évolution en %	-17,0%	8,4%	1,0%	1,0%	1,0%
Dont charges de personnel et frais assimilés	24 128	25 088	25 339	25 592	25 848
évolution en %	2,0%	4,0%	1,0%	1,0%	1,0%
Dont autres charges de gestion courante	928	879	879	879	879
évolution en %	39,6%	-5,4%	0,0%	0,0%	0,0%
Autres dépenses (solde)	106	158	158	158	158
évolution en %	98,0%	48,9%	0,0%	0,0%	0,0%

Tableau 7: Evolution prévisionnelle des dépenses

Charges à caractère général

À horizon 2026-2029, les charges à caractère général, deuxième poste de dépenses de la section de fonctionnement, devraient évoluer de manière contenue afin de répondre aux besoins du fonctionnement quotidien et aux missions essentielles du CIG. L'objectif est de limiter leur progression à 1 % par an, garantissant ainsi la continuité des services tout en préservant la stabilité des ressources face aux effets potentiels de l'inflation.

Charges de personnel et frais assimilés

À horizon 2026-2029, les dépenses de personnel, principal poste de la section de fonctionnement, devraient se maintenir à un niveau stable, avec une progression limitée à 1 % par an. Cette trajectoire prévoit que les besoins liés à l'élargissement des missions du CIG soient compensés par le non-remplacement de certains départs, permettant ainsi de contenir la masse salariale.

Toutefois, cette évolution restera sensible à des facteurs externes, tels que le dégel éventuel du point d'indice ou d'autres décisions nationales en matière de rémunération. Ces mesures, décidées hors du périmètre de l'établissement, pourraient générer des ajustements significatifs des dépenses de personnel, comme l'illustrent les effets liés à la hausse progressive de 3 points sur quatre ans du taux de contribution employeur à la CNRACL.

Charges de gestion courante

Les charges de gestion courante, qui comprennent principalement les licences informatiques, les subventions à la Caisse de Solidarité du Personnel et les indemnités des élus, devraient rester stables dans les années à venir.

Charges financières

La prospective actuelle ne prévoit pas de recours à l'emprunt. Elle repose sur le financement des investissements par un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, mais cette organisation pourra évoluer en fonction de la stratégie retenue pour les exercices à venir.

4.2. Renforcement des recettes de fonctionnement

	CAA 2025	BP 2026	2027	2028	2029
Cotisations	19 099	19 000	19 570	20 157	20 762
<i>Poids de la cotisation dans les recettes</i>	59,0%	56,5%	56%	55%	54%
<i>évolution en %</i>	3,1%	-0,5%	3,0%	3,0%	3,0%
Autres recettes issues de la facturation	11 930	13 252	14 047	15 170	16 384
<i>évolution en %</i>	1,1%	11,1%	6,0%	8,0%	8,0%
Autres recettes	1 368	1 375	1 381	1 388	1 395
<i>évolution en %</i>	42%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%
TOTAL	32 352	33 626	34 998	36 716	38 541

Tableau 8: Evolution prévisionnelle des recettes

Produit de la cotisation

Le CIG prévoit de maintenir le taux de cotisation à 0,50 %, afin d'assurer aux affiliés un niveau de contribution stable. Toute augmentation du produit de la cotisation résultera uniquement d'une progression de l'assiette de calcul (ie les rémunérations totales versées par les affiliés à leurs agents).

Autres recettes issues de la facturation

Dans les prochaines années, le CIG ambitionne de créer une dynamique forte autour de ses autres recettes afin de réduire sa dépendance à la cotisation, qui constitue aujourd'hui sa principale ressource. À l'horizon 2029, l'objectif est que le poids de la cotisation se rapproche de 50 % du financement global de l'établissement. L'atteinte de cet objectif suppose un dynamisme soutenu des recettes issues des missions facultatives (10% par an), reposant tant sur le développement de nouvelles missions que sur l'adaptation et la valorisation des missions existantes.

Autres recettes

Les recettes du CIG issues des remboursements sur les charges de personnel et des contributions FMPE, ainsi que des autres produits de gestion courante, présentent un caractère globalement imprévisible, car elles dépendent en grande partie de facteurs externes.

Les autres produits de gestion courante comprennent notamment les revenus provenant des locations de salles et les remboursements des collectivités liés à la procédure d'avance des médecins experts, une opération neutre sur le plan budgétaire puisque les montants correspondants sont également enregistrés en dépenses. Bien que ces recettes puissent connaître une progression dans les années à venir, elles continueront de représenter une part marginale du total des recettes du CIG.

4.3. Evolution de l'épargne brute

La mise en œuvre de cette stratégie financière vise à réduire le recours au prélèvement sur l'épargne brute.

Le développement et la diversification des autres recettes, conjugués à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, permettront de limiter l'usage des excédents au fil des années. À l'horizon 2029, l'objectif est de dégager une épargne brute positive sans modification du taux de cotisation.

	CAA 2025	BP 2026	2027	2028	2029
Recettes réelles de fonctionnement	32 352	33 626	34 998	36 716	38 541
Depenses réelles de fonctionnement	32 568	34 153	34 484	34 819	35 156
Epargne brute	-216	-527	514	1 897	3 385

Tableau 9: Evolution prévisionnelle de l'épargne brute

5. DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN GESTION PLURIANNUELLE

Les crédits d'investissement inscrits au budget de l'établissement sont exclusivement dédiés aux dépenses d'équipement, le CIG ne supportant aucune charge financière. Ils couvrent l'ensemble des actions visant à maintenir, moderniser et développer le patrimoine, incluant aussi bien des opérations de gros entretien, des acquisitions de matériel que des projets ponctuels à dimension stratégique.

Depuis l'extinction de la dette en 2019, le CIG assure le financement de ses investissements uniquement par autofinancement, sans recourir à l'emprunt.

Toutefois, afin d'assurer l'équilibre financier à long terme et de répondre aux besoins d'investissement à venir, il conviendra d'envisager une diversification des sources de financement, notamment par le recours à l'emprunt. À défaut, la poursuite des investissements reposera sur la mobilisation des excédents disponibles.

Le PPI repose sur les axes suivants :

- Renforcer la présence du CIG sur le territoire qui comprend principalement l'acquisition et la rénovation d'un site situé dans le département des Hauts-de-Seine (5M d'euros) ;
- Maintien et amélioration du patrimoine du CIG qui permettront de faire les rénovations nécessaires (10,7M d'euros entre 2026 et 2029) ;
- Démarche de développement durable (1,4M d'euros entre 2026 et 2029) ;

- Renouvellement, maintenance et modernisation du système d'information du CIG (4,5M

	2026	2027	2028	2029
Renforcer la présence du CIG sur le territoire				5 000 000
Acquisition et rénovation d'un local situé dans le département des Hauts-de-Seine				5 000 000
Maintien et amélioration du patrimoine du CIG	1 711 270	4 380 257	2 418 000	2 260 000
Renovation du réseau de canalisation	1 074 902	499 725	156 000	
Sécurisation de la salle Caravelle	212 250			
Rénovation de la terrasse		1 551 532		
Travaux de sécurisation de l'alimentation électrique	97 000	55 000		
Réaménagement des locaux	304 000	2 230 000	2 230 000	2 260 000
Gros entretien et renouvellement (travaux et équipement)	23 118	44 000	32 000	
Démarche de développement durable	190 845	-	995 200	252 379
Installation des panneaux photovoltaïque			995 200	
Optimisation de la gestion énergétique	190 845			252 379
Renouvellement, maintenance et modernisation du système d'information du CIG	956 560	1 098 500	1 156 100	1 333 000
Renouvellement du matériel infra (serveur, robot sauvegarde, switch...)	160 000	101 000	86 000	280 000
Acquisition et renouvellement des logiciels infra	446 975	292 500	360 100	413 000
Renouvellement du matériel poste de travail	130 000	135 000	140 000	140 000
Acquisition et renouvellement de logiciels métiers	127 135	500 000	500 000	500 000
Mettre en place de nouveaux outils pour faciliter les échanges et mieux exploiter la donnée	92 450	70 000	70 000	
TOTAL	2 858 675	5 478 757	4 569 300	8 845 379

d'euros entre 2026 et 2029).

Tableau 10 : PPI 2026-2029